

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou refusés, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 19 juin).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 22 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

Chronique Politique.

A PROPOS DU MANIFESTE.

Le fameux manifeste du Drapeau blanc, avant d'être publié par l'Union, avait été distribué sous forme de brochure dans tout le département de Maine-et-Loire. Gendarmes, maires, maîtres d'école, tout le monde l'avait reçu nommément, sous enveloppe.

La fusion était chose faite. Nous persistons à le croire, malgré les dénégations qui vont devenir plus énergiques que jamais. La fusion était faite et devait se signer à Chambord, où les princes devaient aller dîner. La cérémonie, l'étiquette étaient déjà réglées, et, point essentiel, il était convenu qu'on causerait de tout, sauf politique.

Au dernier moment, un prince s'avisait de dire : « Il faut parler du drapeau, la question est réglée depuis longtemps. »

On se souvient en effet qu'en 1849, alors que la question du drapeau avait été agitée, le comte de Chambord avait fait le sacrifice de sa couleur, mais il demanda que le drapeau tricolore fût bardé.

La question fût sans doute restée ainsi réglée. En 1871 si les élections de juillet n'étaient venues à point prouver au comte de Chambord qu'il s'était fait peut-être illusion aux élections de février.

La question du drapeau ne lui a donc été véritablement qu'un prétexte à prendre le grand air que l'on sait.

À la Chambre on s'accordé assez généralement à considérer le manifeste comme très-habile. Habileté relative, s'entend, car elle consisterait dans la volonté qu'aurait eu le prince de mettre entre lui et le trône, et de ses propres mains, un obstacle tellement infranchissable, qu'il se réserve toujours le droit de dire : C'est moi qui ne l'ai pas voulu. Les orléanistes-fusionnistes ne sont nullement chagrinés; quant aux autres, ils se réjouissent et comptent par avance l'appoint de voix sur lequel ils peuvent compter pour soutenir avec eux la politique d'attente de M. Thiers.

(Paris-Journal.)

Beaucoup de journaux, même de ceux qui ne sont point légitimistes, ont su parler en termes convenables du manifeste de M. le comte de Chambord. Nous ne pouvons les citer tous; mais nous citerons assez pour montrer que, même par les adversaires, l'honnêteté, la droiture, la sincérité de M. le comte de Chambord a produit une vive et vive impression.

Le Bien public, journal républicain, dit que le manifeste est « parfaitement digne, plein de franchise, chevaleresque même; on ne relève plus vaillamment son drapeau. »

« Donc, le comte de Chambord parle en son nom; il est seul; il est le roi; il parle en roi. Cela nous plaît; on ne savait plus guère en France comment parlait un roi. Il est bon qu'on le sache. Il est bon qu'au lieu des sottises calomnieuses que nous répandent très-justement le comte de Chambord, nous connaissions la réalité. Notre temps a ce mérite

chèrement acheté, hélas! de laisser voir les visages à découvert »

La France éprouvera peut-être, un jour, le besoin d'essayer de l'honnêteté pure. Sice jour vient, la France sait où trouver l'homme honnête, celui qui n'a jamais voulu mentir.

Le Constitutionnel dit cela dans les termes les plus francs.

Le Figaro, l'Univers, l'Union et le Monde acceptent le manifeste avec ses conséquences, chacun par des raisons différentes.

L'Univers dit :

« Il veut garder son drapeau. Il en a bien le droit, et c'est son devoir. Les trafiquants protestants de Hollande marchaient sur la croix pour trafiquer au Japon. Un homme qui aspire à porter la couronne de France et qui en conserve encore l'éclat sur son front ne commence pas par une apostasie. Il aurait pu ne point prendre de drapeau du tout. Dans sa main et dans la main de la France, un fer de lance pouvait suffire. S'il veut un étendard, qu'il porte le sien. A ne pas remonter plus haut, le drapeau qui fut planté sur les minarets d'Alger vaut celui qui descendit de la flèche de Strasbourg, qui tomba des forts de Paris, et qui se recula de Rome. » (Union de l'Ouest.)

La note suivante a été communiquée, au nom de la « majorité du parti monarchique de l'Assemblée nationale, » à tous les journaux qui représentent dans les départements le parti légitimiste :

« Les inspirations personnelles de M. le comte de Chambord lui appartiennent.

« De quelque manière qu'on les juge, on ne leur contestera pas un caractère de sincérité allant jusqu'au sacrifice et qui impose le respect.

« Après comme avant ce grave document, les hommes attachés au principe de la monarchie héréditaire et représentative, parce qu'ils y voient une garantie de salut pour le pays, restent dévoués aux intérêts de la France et de ses libertés.

« Pleins de déférence pour ses volontés, ils ne se séparent pas du drapeau qu'elle s'est donnée, drapeau illustré par le courage de ses soldats, et qui est devenu, par opposition à l'étendard sanglant de l'anarchie, le drapeau de l'ordre social. »

Le Journal de Maine-et-Loire a publié en tête de son numéro du 10 juillet, et en gros caractères, sous le titre : LE DRAPEAU TRICOLEUR, les lignes suivantes :

« Les Français ne rendront pas leur drapeau.
« Le drapeau tricolore de 1789 est l'emblème de la souveraineté nationale.

« Il est le symbole de tous les droits que nous avons acquis sur l'ancien régime et de toutes les libertés que nous voulons affermir.

« Il est aussi le drapeau de l'ordre.

« Quels que soient les malheurs qui l'ont frappé, il ne craint la comparaison avec aucun autre en fait de gloire et d'honneur.

« Nos aïeux l'ont adopté en 1789; nos pères l'ont relevé en 1830.

« Vive le drapeau tricolore ! »

On écrit de Paris, à l'Union de l'Ouest :

Les membres de la droite, dans l'Assemblée, légitimistes et orléanistes, avaient connaissance, depuis plusieurs jours, de la résolution adoptée par M. le comte de Chambord, au sujet du drapeau. Je ne dois pas vous dissimuler qu'elle a produit la plus vive émotion parmi les membres de la majorité. Mgr l'évêque d'Orléans, le duc de Laroche-foucauld-Bisaccia, le vicomte de Gontaut-Biron, le comte de Maillé, députés, se sont rendus au château de Chambord pour exposer au chef de la maison de Bourbon, au nom de la presque unanimité des légitimistes de l'Assemblée, l'inopportunité et le danger de cette substitution, dans les circonstances actuelles, du drapeau blanc au drapeau tricolore; l'armée, l'immense majorité de la population n'accepteraient pas facilement ce changement, et la cause de la monarchie peut être compromise sur une question qui n'engage aucun principe.

Le manifeste du 5 juillet prouve que les députés envoyés à Chambord n'ont pu modifier la résolution prise par le chef de la maison de Bourbon.

L'émotion, et je dirai la consternation sont très-grandes parmi les légitimistes et les orléanistes fusionnistes de l'Assemblée.

UNE VISITE AJOURNÉE.

Le Journal de Paris publie, sous la signature du secrétaire de sa rédaction, la note suivante, qui a tout le caractère d'une communication. Après le manifeste du comte de Chambord, l'article du Journal de Paris sera remarqué :

« On a beaucoup parlé, dans le monde politique, d'une visite qui devait être faite par M. le comte de Paris à M. le comte de Chambord. On a même dit, dans certains milieux, que cette visite avait eu lieu. Voici, croyons-nous, la vérité à cet égard.

« Personne n'a oublié le rôle si honorable et si loyal joué par les légitimistes dans la question de l'abrogation des lois d'exil. Sans le concours énergique et décidé de la droite, les amis des princes d'Orléans n'auraient jamais triomphé des résistances passionnées de la gauche et des hésitations prolongées de M. Thiers.

« Les princes furent profondément touchés de l'attitude prise à leur égard, dans une circonstance aussi décisive et aussi grave, par le parti légitimiste. Un moyen s'offrait à eux de manifester en quelque sorte publiquement leurs sentiments à cet égard. Le parti légitimiste désirait vivement voir renouer, entre les deux branches de la maison de Bourbon, les relations de courtoisie réciproques que les événements politiques avaient malheureusement interrompues depuis tant d'années. Le comte de Paris s'empressa de déclarer que, dès qu'il aurait revu le sol français, il irait faire une visite au chef de la branche aînée des Bourbons. Les autres princes d'Orléans n'avaient point fait de déclaration formelle à ce sujet; mais nous croyons pouvoir affirmer qu'ils auraient suivi l'exemple donné par le chef de leur branche, et que, peu de jours après avoir reçu la visite du comte de Paris, M. le comte de Chambord aurait reçu celle du prince de Joinville, du duc d'Aumale et du duc de Chartres.

« En effet, dès que les couches de M^{me} la comtesse de Paris furent terminées, le chef de la famille d'Orléans quitta l'Angleterre, se rendit en France et vint à Paris, voulant avant tout revoir la ville où il est né et dont il est fier de porter le nom. Ce premier devoir une fois accompli, il s'empressa de faire savoir à M. le comte de Chambord qu'il désirait lui faire une visite et de lui demander à quel moment et en quel lieu il pourrait être reçu par lui. Le désir de M. le comte de Paris, personne ne l'ignorait, était de faire cette visite sur le sol français plutôt que sur le sol étranger. Mais, à cet égard, il s'en remettait au choix de M. le comte de Chambord.

« Le chef de la branche aînée des Bourbons méditait, à ce moment même, le manifeste politique qui a été livré depuis à la publicité. Il comprit que ce manifeste, publié au lendemain d'une visite qui lui aurait été faite par le comte de Paris, pourrait devenir un embarras pour ce prince et pour ses amis. Avec une loyauté qui lui fait le plus grand honneur, il fit savoir à son cousin qu'il était sur le point de prendre une grave détermination. Il l'engageait donc à différer, jusqu'à ce que cette détermination fût rendue publique, la visite qu'il avait le projet de lui faire. Nous connaissons et nous pourrions citer les termes mêmes des communications échangées à ce sujet entre M. le comte de Chambord et M. le comte de Paris.

« Le manifeste parut. Nous n'avons pas à parler ici de l'impression qu'il produisit, soit dans le public, soit dans le parti légitimiste. Mais ce que nous pouvons et ce que nous devons dire, c'est que les légitimistes les plus éprouvés, ceux qui jouissent dans leur parti de la plus haute et de la plus légitime autorité, s'empressèrent de déclarer qu'à la suite de la publication de cette pièce, la visite projetée par M. le comte de Paris, non-seulement cessait d'être nécessaire, mais devenait même inopportune. Les princes d'Orléans, en faisant cette démarche dans les circonstances présentes, auraient paru se rallier, par l'entremise de leur chef, à un drapeau qui n'est pas et qui ne peut pas être le leur. La visite en question semble donc devoir être ajournée, et nous ignorons si les événements rendront un jour possible ce qu'ils viennent d'empêcher. »

On écrit de Paris, le 7 juillet.

La fin de la séance a été prodigieusement agitée, hier soir, à Versailles, par suite d'une nouvelle maladresse de M. Jules Favre qui, en voulant recommander la prudence à nos populations occupées encore par l'armée ennemie, a trouvé moyen de froisser très-vivement le patriotisme de la majorité. Notre ministre des affaires étrangères a trop laissé voir la peur d'une reprise des hostilités. Il y a de ces choses qui, dans l'état actuel de notre pays, demandent à être dites avec un art et une délicatesse que M. Jules Favre et les membres de la gauche n'ont pas paru apprécier. De tous les bancs de la majorité sortaient des cris pour inviter l'orateur du gouvernement à cesser son discours, tandis que les membres de la gauche, au contraire, encourageaient M. Jules Favre à continuer des recommandations qui blessaient la dignité d'un sincère patriotisme.

Nos populations envahies n'en devront pas moins tenir comptes des avertissements de M. Jules Favre, et éviter avec soin de donner à nos ennemis un prétexte de redoubler leurs vexations et leurs violences. Il serait à craindre de voir, avant peu de temps, l'état de siège établi par les généraux allemands dans nos provinces occupées. Ces tristes incidents doivent engager le gouvernement à hâter l'évacuation de notre territoire, en payant, le plus promptement possible, à nos ennemis l'indemnité des cinq milliards. Chaque souscripteur de l'emprunt n'avait pas pensé être réduit et pouvait par conséquent disposer de toute la somme souscrite, sans nuire aux nécessités de la vie courante. Le gouvernement pourrait donc employer immédiatement, avec l'approbation de l'Assemblée, les cinq milliards souscrits.

LES JEUNES ALSACIENS EN FRANCE.

Les ministres de la guerre et de l'intérieur ont été émus et touchés du fait suivant, que le préfet de Saône-et-Loire a porté à leur connaissance :

Des soldats prisonniers rentrant d'Allemagne en France, ont recueilli, en traversant l'Alsace, un certain nombre d'enfants. Ces enfants, après avoir été souhaiter la bienvenue aux prisonniers, n'ont plus voulu se séparer d'eux; ils ont fait avec eux toutes les étapes de Mulhouse à Autun. En arrivant dans cette ville, ils ont déclaré au maire que, ne voulant pas être Prussiens, ils ne comptaient pas rentrer chez eux; ils l'ont supplié de les mettre à l'école en attendant qu'ils pussent travailler.

Ces enfants étaient tous porteurs de leur acte de naissance, ce qui prouve que leur dessein était depuis longtemps arrêté et que leurs familles n'y avaient point fait obstacle.

Les Autunois ont fait un excellent accueil à ces jeunes émigrants.

Nous apprenons de bonne source que le gouvernement prend toutes les mesures nécessaires pour assurer le sort de ces enfants qui, dès à présent, d'ailleurs, sont à l'abri du besoin.

Cette émigration des enfants inquiète fort le gouvernement prussien. La presse allemande pense qu'une conspiration française peut seule provoquer cette expatriation, et la *Gazette d'Augsbourg* trahit cette préoccupation en termes trop nets pour que nous ne les rapportions pas :

« Pour l'émigration des enfants, dit-elle, on croit être enfin sur la trace des vrais coupables : avant-hier, une nouvelle troupe de soixante-dix jeunes garçons, dont aucun ne pouvait avoir plus de seize ans, a été arrêtée dans un train de chemin de fer, près de Lunéville, et réexpédiée à Strasbourg; à la suite de cet événement, diverses personnes, entre autres un ecclésiastique catholique haut placé, ont été citées devant le tribunal. Du reste, on peut dire qu'une vraie fièvre d'émigration s'était emparée de toute la jeunesse, et que cette fièvre d'émigration a provoqué des scènes désagréables, même dans les familles au-dessus des classes populaires. »

Le gouvernement a décidé que les jeunes Alsaciens et Lorrains qui se réfugieront en France jouiront de tous les droits acquis aujourd'hui aux enfants de troupe.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Le *Journal officiel*, en vue de l'application de la loi du 12 mai, relative à la revendication des biens aliénés par le gouvernement, déclare que l'insurrection de Paris a cessé le 8 juin, jour où le cours de la justice a été rétabli.

— Le *Moniteur universel* annonce que M. Thiers vient de recevoir une lettre autographe du Pape, indiquant la résolution prise par le Saint-Père de ne pas quitter Rome, quant à présent, du moins.

— On sait maintenant que les communaux destinés à être jugés par les conseils de guerre de Versailles, ont été divisés en plusieurs catégories. La première se compose des auteurs principaux de l'insurrection, c'est-à-dire des membres du

Comité central et des membres de la Commune. Ceux-là seront jugés les premiers.

Puis viendront les complices — deuxième catégorie — tels que Rochefort, Mourot, Henry Maret, etc...; puis enfin le menu fretin des insurgés.

Ainsi, l'accusé Assy sera jugé un des premiers, tandis que son aide-de-camp Fossé ne comparaitra devant le conseil de guerre qu'aux dernières audiences.

A propos de ce dernier accusé, une particularité bizarre. Il n'a pas encore voulu faire connaître son état-civil, et la police, jusqu'à présent du moins, a été impuissante à l'établir. Cet homme venant on ne sait d'où, ne voulant dire ni son nom ni le lieu de sa naissance, ne sera certes pas, quoique relégué au troisième plan, une des figures les moins curieuses de ce curieux procès. Il sera défendu par un de nos plus jeunes avocats, M. le vicomte d'Inghuerm.

— Une circulaire ministérielle prescrit diverses modifications à la tenue actuelle de l'armée.

Les épaulettes seront reprises par tous les corps.

Dans l'infanterie, suppression du ceinturon d'or pour les officiers; le képi rouge, dont les inconvénients en campagne ont été reconnus, est remplacé par le képi noir à galons d'or; les collets et les passepoils jaunes supprimés.

Les chefs de corps sont appelés à donner leur avis sur la couleur qui leur semblera la plus propre à remplacer celle actuellement en usage.

Pour la cavalerie, il est décidé qu'on ne changera rien à la tenue des dragons, cuirassiers, chasseurs d'Afrique et spahis.

Aucun effet ne sera plus confectionné pour les lanciers, cette arme devant être prochainement transformée.

Le tulpack des chasseurs est supprimé.

Les hussards reprendront les couleurs distinctives de chaque régiment. La tenue sera ultérieurement fixée.

Le génie reprendra sa tenue réglementaire, avec tunique à un ou deux rangs de boutons.

Une commission est appelée à examiner les divers modèles proposés pour la tenue de l'artillerie.

— Le projet dû à M. Haussmann de créer à Méry-sur-Oise une vaste nécropole destinée à remplacer les cimetières de Paris, étant définitivement abandonné, il est question, dans les conseils de la nouvelle préfecture de la Seine, de créer, aux portes même de la capitale, deux ossuaires, en remplacement de ceux dont l'existence est d'ailleurs condamnée — et par la loi, qui interdit l'inhumation des corps dans l'enceinte des villes, et par l'hygiène publique.

Il est probable que les plaines de Saint-Ouen, au sud, et de Villiers, à l'est, vont remplacer très-prochainement les cimetières de Montmartre et du Père-Lachaise, où ne seront plus inhumés dorénavant que les citoyens y possédant des caveaux de famille.

— Un épisode électoral comique.

Aux dernières élections trois candidats se présentaient dans le département de Loir-et-Cher :

M. Paul Andral, âgé de trente-six ans.

M. Dufay, âgé de quarante ans.

Et M. Martinet, âgé de soixante-et-onze ans.

La profession de foi de M. Andral débutait ainsi :

« Enfant de 1789, j'a lopte les immortels principes... »

Or, quelques jours avant l'élection, un des partisans de M. Andral était en tournée dans un village, et pour rallier des voix à son candidat, représentait aux électeurs que M. Martinet était trop vieux pour faire un bon député.

« — Eh bien ! et votre M. Andral, avec ça qu'il est jeune ? interrompit un paysan ; il a plus de quatre-vingts ans. »

« — Comment ? »

« — Puisqu'il dit dans sa profession de foi qu'il est enfant de 1789 ! »

C'est en vain que l'ami de M. Andral voulut répliquer; on lui coupa la parole par des éclats de rire.

Et le village vota en masse pour M. Dufay, le plus jeune des trois.

— A propos du nombre de voix relativement

considérable dont les soldats ont gratifié M. Gambetta, nous trouvons dans le *Gaulois* le dialogue suivant :

« — Pourquoi as-tu nommé Gambetta ? disait un lignard à son camarade. »

« — Dame, répond ce dernier, il a si bêtement fait la guerre que j'espère bien qu'il ne recommencera pas. »

— La pièce de cent sous, lit-on dans l'*Éclipse*, se moque vaillamment des florins de M. de Bismarck.

Si bien que dans le peuple, depuis le succès de l'emprunt national, on ne dit plus d'un homme ahuri d'étonnement :

« — T'as l'air d'un sot. »

On dit :

« — Thaler prussien. »

Chronique Locale et de l'Ouest.

Par arrêté du 7 juillet, M. Chudeau, substitut du procureur de la République près le siège du Mans, est nommé substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de Baugé (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Vèze, qui est nommé substitut du procureur de la République à Mayenne.

Vendredi dernier, le sieur Lamoureux, Jean, âgé de vingt ans, domestique chez M. Rousseau, René, propriétaire au Puy-Notre-Dame, s'est noyé en se baignant.

Lundi, un journalier de Martigné-Briand, nommé Louis Pinier, a soudainement été asphixié en descendant dans un puits de dix mètres de profondeur, dont il avait entrepris la réparation.

Malgré le courage du sieur Métayer, Magloire, charpentier, qui s'est fait descendre au moyen de cordages, le pauvre puisatier Pinier n'a pu être secouru; Métayer, avant d'être arrivé à lui, avait perdu connaissance et a été retiré à moitié asphixié.

Le cadavre de Pinier a été remonté avec des crochets en fer que l'on a pu fixer à ses vêtements.

Un jeune militaire de Saint-Georges-le-Thourel, Lepicier, Clément, soldat au 11^e d'artillerie, 5^e batterie, 3^e corps d'armée, blessé à Gravelotte, et vu quelques jours après dans les ambulances à Metz, n'a jamais donné de ses nouvelles depuis cette bataille. Sa famille désolée prie les personnes qui pourraient avoir quelques renseignements sur son sort, de vouloir bien les lui communiquer.

Secours aux cultivateurs des départements dévastés par la guerre.

COMITÉ CENTRAL LYONNAIS

Sous le patronage de la Société d'agriculture et de la chambre de commerce.

De nombreux Comités se sont créés, tant en France qu'à l'Étranger, dans le but de venir en aide aux populations des départements dévastés par la guerre.

Des secours en argent et en nature ont été déjà distribués; mais les désastres sont immenses et les ressources recueillies tout-à-fait insuffisantes pour les réparer.

Le Comité qui s'est fondé à Lyon, le 10 mars, avec la *croix bleue* comme signe distinctif, a réuni des ressources relativement considérables, soit par lui-même, soit par les Comités de la région qui se sont groupés autour de lui. Dès sa formation, il s'est mis en rapport avec les comités étrangers créés dans un but analogue au sien, et il possède aujourd'hui de très-nombreux documents sur les pertes à réparer. C'est pourquoi le Comité lyonnais a cru devoir, dans l'intérêt de l'Œuvre, se constituer en *Comité central*, et se mettre à la disposition de tous les hommes de cœur et d'action qui voudront fonder des Comités de secours aux populations frappées par la guerre.

Le Comité central lyonnais a pour objet :

1^o D'organiser tous les services nécessaires à la perception des dons et à la répartition des secours;

2^o De centraliser tous les renseignements utiles à l'Œuvre et de les transmettre à tous les autres Comités français et étrangers, qui ont intérêt à les connaître.

Dans sa séance du 22 avril 1871, la Réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale a entendu M. Léon Camel, secrétaire-général du Comité lyonnais, et parmi ses vœux, a émis celui que des *Comités répartiteurs* se forment immédiatement dans les contrées ravagées et se mettent en rapport avec le Comité central de Lyon, afin de distribuer promptement les secours recueillis de tous côtés.

Instructions générales.

Les Comités qui ont recueilli des dons en faveur des populations des départements dévastés par la guerre sont priés d'informer le Comité central lyonnais des ressources en argent et en nature dont ils disposent.

Les Comités formés et accrédités pour répartir des secours dans les contrées ravagées peuvent adresser leurs demandes, avec pièces à l'appui, au Comité central de Lyon, qui les transmettra immédiatement aux Comités qui doivent y satisfaire.

N.-B. — Le Comité central lyonnais ne distribue en son nom que ses propres ressources; il n'est vis-à-vis des Comités français et étrangers qu'un intermédiaire destiné à faciliter leurs opérations en leur laissant toute leur charité initiative et tout le mérite de leurs propres efforts.

Toutefois, le Comité central lyonnais reçoit et distribue les dons qu'on lui adresse directement.

Les souscriptions en argent devront être envoyées :

A Lyon, au siège du Comité, Palais-du-Commerce, place des Cordeliers; — ou au Trésorier, M. F. Guérin, chez MM. V. Guérin et fils, banquiers.

Les dons en nature doivent être expédiés aux Magasins-Généraux de Vaise (Lyon).

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Versailles, 10 juillet. — La proposition de fixer le contingent de 1870 afin d'assurer aux jeunes gens de cette classe le bénéfice des bons numéros est prise en considération.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Jeudi prochain, le Conseil de guerre de Versailles commence à juger les criminels de la Commune. Les trois premières affaires appelées seront celles d'Assy, de Rossel et de Courbet.

Le 3^e numéro du *Rural*, qui paraîtra vendredi prochain, sera entièrement consacré à une notice biographique, anecdotique et critique sur ces trois accusés. A la brochure seront joints leurs trois portraits gravés avec le plus grand soin.

Pour recevoir ce numéro *franco*, envoyer 50 centimes à l'administration du *Rural*, 8, rue du Croissant.

Le 4^e numéro sera consacré tout entier à Henri Rochefort, et contiendra également un beau portrait de lui.

Mêmes conditions d'envoi. Pour recevoir les deux numéros, envoyer 1 franc en timbres-poste.

Sommaire de l'UNIVERS ILLUSTRÉ du 8 juillet :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Bulletin, par Th. de Langeac. — Le comte et la comtesse de Paris, par A. Darlet. — Le Gant perdu (suite), par Henri Conscience. — Revue scientifique, par J. Rambosson. — Souvenirs de la Commune, par X. Dachères. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — Molière, directeur, par Léon Guillard. — Courrier des modes, par M^{me} Alice de Savigny. — Échecs.

GRAVURES : Le comte et la comtesse de Paris. — Souvenirs de la Commune : Arrestation de Mgr Darboy, archevêque de Paris. — Ruines du Grenier d'abondance. — Incendie du palais des Tuileries, vue prise de la place du Carrousel. — Prisonniers communaux sur le pont du navire de la Ville-de-Lyon, rade de Brest. — Batterie des fédérés sur le Trocadéro. — Arrestation d'un républicain. — Femmes de la Halle défendant des prêtres arrêtés par les fédérés. — Revue de l'armée de Versailles passée, sur l'hippodrome de Longchamp, par le chef du pouvoir exécutif et les membres de l'Assemblée nationale. — Rébus.

Saumur, imprimerie de P. GODET.